

dans les communes en pénurie :

- l'augmentation de la prime à l'installation dans des zones de pénurie via le fonds Impulseo ;
- la réflexion sur la création de binômes médecins/infirmier, Assisteo ;
- les encouragements pour la pratique de groupe en maison médicale ou en équipes multidisciplinaires.

Cela étant, le dispositif Impulseo rencontre d'ailleurs un succès croissant. Le traitement des dossiers 2016 est presque clôturé : 597 demandes, que ce soit pour Impulseo I, II et III confondus, ont été traitées. L'augmentation entre 2015 et 2016 met en avant l'impact grandissant du dispositif auprès des médecins généralistes. Un groupe de travail a également été constitué pour réfléchir sur Assisteo, avec les représentants des infirmiers et des médecins généralistes afin de coconstruire un modèle de collaboration médecin/infirmier. L'année 2016 a été consacrée à consulter les parties prenantes, les organes représentatifs des médecins et des infirmiers.

Cette année, nous allons mettre en place une recherche-action via un marché public qui se déclinera dans les différentes configurations du terrain en milieu rural, semi-rural et urbain, en pratique individuelle ou groupée, qu'elle soit monodisciplinaire ou pluridisciplinaire et qui permettra de mettre en place un processus participatif dans une logique *bottom-up*, c'est ce que les parties prenantes ont souhaité.

Sur la base des résultats des diverses expériences menées, les balises qui s'imposeront permettront de généraliser ce qui peut l'être dans des projets renforçant cette collaboration médecin/infirmier. Les conclusions finales me permettront d'implémenter le dispositif durant cette législature. Restent que d'autres leviers se situent dans d'autres entités, stages obligatoires en zone rurale, sous quotas, médecins généralistes/médecins spécialistes, part d'enseignement privilégiant la médecine générale, et cetera, qui sont d'un autre ressort que celui de la Wallonie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Vous avez raison, tout ne dépend pas que de la Région wallonne. C'est un large dossier qui fait évidemment écho aussi bien au Fédéral qu'en fédération. Vous pensez bien que l'on suit cela de près aussi. Je note avec satisfaction qu'au niveau d'Impulseo, c'est une prime qui fonctionne plutôt bien puisque l'on voit qu'il y a un nombre croissant de médecins qui y adhèrent. La recherche-action, si j'ai bien compris, va concerner exclusivement Assisteo, donc le fameux binôme médecin/infirmier. C'est un modèle qui aujourd'hui est occupé à se coconstruire. Si j'entends bien, il n'y a pas encore de résultats probants par rapport cela. On attendra donc dès lors les résultats de cette recherche-action. Je note positivement le fait qu'en fonction de ces

résultats, votre souhait est déjà d'implémenter les résultats de cette recherche pendant cette mandature. C'est de bon augure pour la suite.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'OPÉRATION « ÉTÉ SOLIDAIRE, JE SUIS
PARTENAIRE » »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'opération « Été solidaire, je suis partenaire » ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, l'opération « Été solidaire, je suis partenaire » s'adresse aux 15-21 ans issus des quartiers dans lesquels se déroulent les actions. L'objectif de cette opération est de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté chez les jeunes et de rapprocher les générations en offrant une première expérience de travail salarié.

Selon un courrier adressé par la **Fédération des CPAS wallons**, le budget serait amputé de moitié pour l'opération 2017.

Pourquoi avoir raboté de moitié et quelle a été la motivation ? Quand tomberont les décisions finales, car nous sommes déjà fin mai et vous savez que l'on doit organiser les recrutements ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, c'est un débat que nous avons pu avoir déjà dans cette commission lors de l'analyse du budget initial 2017 où effectivement, j'ai reconnu que dans les choix d'économie qu'il m'appartenait de faire dans les départements sur lesquels j'assume la tutelle, j'avais supprimé les quelques crédits qui étaient réservés à cette opération relevant de mon ministère, dès lors que nous étions deux à nous partager le financement de cette opération, à l'époque M. Furlan, depuis lors, M. Dermagne et moi-même. L'activité se poursuit bien entendu à hauteur de 600 000 euros au niveau des fonds de mon collègue en charge des pouvoirs locaux.

Il est vrai que la partie qui relevait avant de l'action sociale a été ramenée à zéro. J'avais d'ailleurs pu m'en expliquer, juste quelques éléments complémentaires, puisque vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement wallon est tenu à une trajectoire budgétaire, mais qui impose notamment une réduction

des moyens prévus dans le solde des dépenses primaires, reprenant ce qu'il est coutume d'appeler les subventions facultatives. Dans le cadre de mes compétences de l'action sociale, nombre de subventions facultatives permettent déjà de soutenir l'emploi non marchand, au niveau local ou associatif, dans le cadre de projets dont le public cible est parmi les plus précarisés.

Vous conviendrez qu'une diminution des moyens dans ce type de subventions entraînerait inéluctablement une perte de services à destination de cette population et, en outre, une perte d'emplois. Restait donc le choix de diminuer les moyens, là où ce type d'impact n'a pas cette portée et c'est, in fine, ce qui a été réalisé, en diminuant les crédits de l'opération « Été solidaire, je suis partenaire ». Certes, une opération qui peut amener un apprentissage de la citoyenneté mais est-il nécessaire de rémunérer pour autant ces jeunes participants ? Poser la question mérite en tout cas débat, d'autant qu'il arrive régulièrement que les aides sociales octroyées aux mêmes jeunes soient diminuées à due concurrence, ce qui dès lors annihile tout l'intérêt.

Voilà ce qui a été à l'origine de la décision que j'ai dû prendre ; c'est un arbitrage budgétaire destiné à être le moins douloureux possible, de ne pas se répercuter en termes d'emplois, sachant de toute manière que l'opération se poursuit par les crédits de mon collègue, Pierre-Yves Dermagne.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, je comprends votre argumentation, même si je ne la partage pas. Je trouve cela dommage que l'on ne puisse plus continuer cette action pour les enfants, sur le volet CPAS. Je pense que c'est quand même une bonne manière de pouvoir les intégrer dans leur quartier, dans la vie citoyenne de leur quartier et c'est aussi une occasion pour les pouvoirs locaux, en l'occurrence, ici, les CPAS, d'engager des jeunes et de les mettre dans la vie active par un travail de proximité. La Commune de Jurbise adhère au projet depuis des années et c'est vrai qu'on a des résultats très positifs ; finalement, il y a des liens qui se créent aussi. L'année dernière, quand on avait pu engager des jeunes sur le quota CPAS, cela avait créé d'autres liens, d'autres sensibilités. C'est dommage mais ce sont des choix du Gouvernement.

**QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SITUATION DE L'ENTREPRISE DE TRAVAIL
ADAPTÉ (ETA) LES GAILLETTES À BATTICE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des

Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la situation de l'entreprise de travail adapté (ETA) Les Gaillettes à Battice ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, en effet, l'entreprise pour les travailleurs adaptés, Les Gaillettes, à Battice, c'est une entreprise qui fonctionnait bien. Mais, depuis quelques mois maintenant, il y a beaucoup de tensions, des tensions par rapport aux relations sociales, par rapport à la gouvernance, le fait d'avoir aussi un nouveau... et des plaintes, que ce soit de personnes travaillant là-bas ou de leur entourage de personnes ou même de travailleurs qui sont dans l'entreprise.

Le 13 septembre 2016 un administrateur provisoire a été désigné par le tribunal. Une information pénale a été ouverte, en 2017, à l'Auditorat du travail de Liège.

Les actions de l'administrateur sont restées vaines et la dégradation ne s'est qu'amplifiée avec aussi aussi des répercussions évidemment sur les clients historiques, donc forcément sur les travailleurs de l'entreprise. Le président du Tribunal de première instance de Liège a conféré des pouvoirs plus étendus à l'administrateur provisoire – récemment d'ailleurs, le 28 avril 2017 – et il y avait eu aussi une enquête de l'AViQ sur cette entreprise.

Pouvez-vous m'informer de la situation aujourd'hui ? Avez-vous été tenu informé ?

Ce dossier, comme d'autres, a mis en exergue la relative impuissance de l'AViQ à mettre fin à des comportements qui risquent de mener à la perte de cette entreprise. Je pense que l'AViQ a joué son rôle mais on a vu combien aussi son rôle pouvait être limité.

Voilà, Monsieur le Ministre, l'état de la situation. Il y a beaucoup d'inquiétudes par rapport aux nombreux travailleurs de l'entreprise, par rapport aux personnes aussi handicapées qui travaillent dans l'entreprise, par rapport à l'entourage. Il est vraiment opportun de pouvoir trouver une solution à court terme, si l'on ne veut pas que le climat délétère se poursuive.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je suis effectivement informé de ce dossier. En date du 1er juillet de l'an dernier, une plainte collective, signée par 14 moniteurs de l'entreprise travail adapté, Les Gaillettes, parvenait à l'AViQ. Cette plainte a immédiatement été instruite par le service « audit et contrôle » de l'agence.

Il est apparu assez rapidement que deux clans s'étaient constitués au sein de l'ETA, l'un exprimant sa